



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120753

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/10/2024 10H10 C:023651 I:25793
V/REF : C-C0025-C-1541-1
V/Email reçu le Mardi 08/10/2024 a 10H10

SDC 'Allées de Manissieux'
C/O REGIE LUMIERE
175 ROUTE DE VIENNE
69008 LYON

SELON DEVIS N° 4060088

V/REF.IMM. C0023
IMMEUBLE : ALLEES DE MANISSIEUX
50/80 RUE ELSA TRIOLET
ROUTE DE MANISSIEUX
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 16 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N80 TRIOLET - CONTACTER M MARTINAGE - TEL:06 59233200

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4060088 du 27/06/2024 d un montant de
1054 E HT

Donneur d'ordre : Mme S TEKOUK

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

OUVERTURE DE CHANTIER:

- DEPLACEMENT SUR SITE, APPROVISIONNEMENT DES MATERIELS ET
MATERIAUX. POSE DE BALISAGE AU SOL A L'APLOMB DE LA ZONE DE TRAVAIL
POUR DELIMITER UNE ZONE DE SECURITE PIETONNE. INSTALLATION DES
SECURITES PAR LA POSE DE CORDE EN TOITURE.

TRAVAUX DE NETTOYAGE DES CHENEUX :

- CONTROLE ET NETTOYAGE DES CHENEUX EN PERIPHERIE DE LA TOITURE DE
LA RESIDENCE, RETRAIT DES VEGETAUX ET AUTRES ENCOMBRANTS DES
CHENEUX. CONTROLE DES NAISSANCES ET DEBOUCHAGE SI NECESSAIRE

FERMETURE DE CHANTIER :

- NETTOYAGE DU CHANTIER, EVACUATION DES GRAVOIS, PRISE DE
PHOTOGRAPHIE POUR LA REMISE DU RAPPORT D'INTERVENTION. DEMONTAGE
DES INSTALLATIONS, REPLI DU MATERIEL.

NOTRE INTERVENTION DU 08/11/2024.

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 13/12/24 a 09H47 polegestion2@regiedeslumier
MP LCOMPTER Email envoyé le 13/12/24 a 09H47 Mme E. MONTROYA



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120753

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1054,00	1054,00
	TOTAL H.T.		1054,00
	T.V.A. a 10,00%		105,40
	TOTAL T.T.C.En EURO		1159,40

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



REGIE DES LUMIERES

175 Route de Vienne
69008 Lyon
Tél: 04 72 76 33 48

Lyon, le 08/10/2024

SERVIMO

101 avenue P. Marcellin
69120 Vaulx En Velin
Tél: 0478793535

ORDRE DE SERVICE N° C-C0025-C-1541-1

Immeuble : SDC ALLEES DE MANISSIEUX B2
Adresse : 80 rue Elsa Triolet 69800 ST PRIEST
Bâtiment : IMMEUBLE – 80 rue Elsa Triolet 69800 ST PRIEST

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de syndic de l'immeuble **SDC ALLEES DE MANISSIEUX B2** situé 80 rue Elsa Triolet 69800 ST PRIEST, nous vous remercions de bien vouloir exécuter les travaux suivants :

C0024 - DEVIS VALIDE

Bonjour ,

Veillez trouver ci joint le devis que nous avons envoyé ce jour.

Pouvez- vous contacter Monsieur MARTINAGE pour fixer une date de rendez-vous s'il vous plait ?

Coordonnée :
TEL / 06.59.23.32.00

En vous souhaitant bonne reception

Cordialement
Selma TEKOUK
REGIE DES LUMIERES

Code d'accès :

IMMEUBLE : (80 rue Elsa Triolet 69800 ST PRIEST)

Nous vous prions de bien vouloir réaliser les travaux avant le **10/10/2024** et mentionner la référence suivante C-C0025-C-1541-1 sur vos factures.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

POLE GESTION 2
polegestion2@regiedeslumieres.com
0472763348

Nous vous remercions de nous adresser votre facture au nom du SDC, accompagnée de la copie du présent Ordre de service.

RAPPEL: Tous vos devis ou factures doivent être libellés comme suit:

Facturation: SDC ALLEES DE MANISSIEUX B2 C/O REGIE DES LUMIERES 175 Route de Vienne 69008 Lyon

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Pole gestion 2 (REGIE DES LUMIERES)

Prénom :

Adresse : 175 Route de Vienne

Code postal : 69008

Commune : Lyon

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

☒ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de () millièmes de l'immeuble

Adresse² : 80 rue Elsa Triolet

Commune : ST PRIEST

Code postal : 69800

dont je suis :

☐ propriétaire

☐ locataire

☒ autre (précisez votre qualité) : gérant

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie

☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose,

l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Lyon, le 08/10/2024

Signature du client ou de son représentant :
POLE GESTION 2

¹Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

²Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.